Archives parlementaires

Adresse du conseil général et la société populaire et régénérée du Grand-Senecey à la Convention nationale, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général et la société populaire et régénérée du Grand-Senecey à la Convention nationale, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 60;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18027_t1_0060_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

o

[*Le comité de surveillance de Gourdon à la Convention nationale, s. d.*] (20)

Représentants du peuple

La lecture de votre addresse a produit en nous l'effet que vous etiés en droit d'en attendre : les grandes et importantes vérités qui y sont developpées, bien senties, nous assurent le regne de la justice et nous présagent le retour de la felicité publique qui ne peut exister sans elle.

La republique triomphe des ennemis du dehors ; ceux de l'interieur sous divers masques, s'agitent encore, mais leurs efforts seront impuissants, vous vénez d'eclairer le peuple sur ses vrays interests, fidele a votre voix, il se ralliera a la Convention et formera autour d'elle un faisceau inexpugnable.

Restés a vos postes, mandataires du peuple, depositaires de sa puissance, dirigés la contre les factieux et les agitateurs quelqu'ils soient, soutenés le gouvernement revolutionnaire, son action rapide peut seule conduire au port le vaisseau de la Republique.

Penetrés de cette morale sublime que respire votre addresse, c'est en la pratiquant, c'est en en faisant sentir la beauté a nos concitoyens que nous prouverons que nous en sentons le prix.

Vive la Republique, vive la Convention !

Les membres composant le comité.

GIRLE, *secrétaire et 10 autres signatures.*

p

[*Le conseil général et la société populaire et régénérée du Grand-Senecey à la Convention nationale, le 21 vendémiaire an III*] (21)

Liberté, Égalité.

Représentans :

La justice et la vérité sont deux soeurs inséparables : l'une et l'autre tiennent au caractère républicain autant que l'humanité et la fermeté, d'où naît l'énergie.

Dans tous les tems, comme dans touttes circonstances, elles firent le bonheur du peuple.

Les principes développés dans votre addresse aux français, nous ammènent à cette conviction.

Les vérités frappantes et l'énergie bienfaisante que nous y admirons nous pénétrent autant de reconnoissance que de respect pour la représentation nationale.

L'attitude imposante et le grand caractère que vous avez pris ont ranimée la confiance du peuple :

Les insinuations mensongères de l'ambition et de l'intrigue ne prévaudront jamais contre notre dévouëment sans borne à la Convention qui sera toujours le seul point de notre ralliement.

Le représentant du peuple, Boisset, sème dans notre département, vos principes : il fera à coup sur, une excellente récolte, il a fait reparoitre l'astre du bonheur que la terreur avoit fait éclipser.

L'opprimé respire l'air serain de la liberté : l'énergie du patriote vertueux, n'est plus comprimée et le méchant est attérré par sa propre manoeuvre.

Boisset est vertueux et juste... Boisset est humain, sans faiblesse... Il est républicain.

Il sait par sa moralité et son énergie, faire aimer la révolution, la République, il sait faire detester la tyrannie, l'intrigue et leurs agens.

Voilà, Représentans, le témoignage que nous devons à la vérité : nous nous empressons de le rendre et de l'offrir à la représentation nationale.

Nous jurons de n'avoir d'autres principes que les vôtres, de n'avoir d'autre centre de ralliement que la Convention, de n'écouter et de n'obéir à d'autre puissance que la Convention et à ses orgânes.

Voila notre profession de foi et celle de nos concitoyens : nous n'en aurons jamais d'autre.

Guerre éternelle aux tyrans, aux traittres, aux intrigans et aux frippons.

Silence aux vociférateurs immoraux,

Indulgence à l'erreur.

Vivent la République et la Convention nationale.

Les membres composans le conseil général de la commune du Grand Senecey.
BOSSANT, *maire,* LABRU, *agent national,* TERRIER, *secrétaire,* JODILLE, *officier municipal et quatre autres signatures.*

Les membres composans le bureau d'ordre et de correspondance de la société populaire.
BONNE, *président,* CHASLE, *secrétaire et trois autres signatures.*

q

[*La société populaire de Saint-Jean-du-Gard à la Convention nationale, s. d.*] (22)

Liberté. Égalité.

Législateurs,

Le signal du bonheur est donc parti de la Convention et s'est répandu avec la rapidité de l'eclair sur tous les departemens de la République ; l'espérance de voir la france libre et heureuse ne sera donc plus une vaine illusion : le voile funebre que Borie avoit étendu sur nos riantes contrées est enfin dechiré. Les rayons brillans d'une nouvelle aurore ont dissipé cet

(20) C 324, pl. 1395, p. 24.
(21) C 324, pl. 1395, p. 25.
(22) C 325, pl. 1414, p. 1.

Persée creative commons